



Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

PV. N°13

Réunion du 03/12/2019 à 10 h

ASSISTENT : Messieurs Gérard GONZALEZ. Andrée BRESSOLLES. Florence MELET.
Georges GOIZE. Manuel GONZALEZ

« Sous réserve de validation par le Comté Directeur »

Manque le banc de délégué :

Suite au rapport du délégué (30/11/2019) de la rencontre en D1 : Coussa/ St Jean du Falga du 30/11/2019 à 20H ou le banc de délégué est inexistant sur le terrain de Coussa. La commission inflige une amende de 30€ (annexe 5) à débiter au club.

Pour rappel, le club doit avoir un banc de délégué en D1 (voir décision de l'AG du 16 juin 2016), en cas de non-respect une amende de 30€ par rencontre à domicile sera infligée.

Fin de la réunion 11H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Par le secrétaire général, G.GONZALEZ

Rédactrice MELET Florence

